

SOCIÉTÉ HERPÉTOLOGIQUE DE FRANCE

Agréée par le Ministère de l'Environnement depuis le 28 Février 1978

Assemblée Générale Ordinaire du 11/10/2018

Annexe 4 – Rapport d'activité 2017 / 2018 de la Commission Terrariophilie

En 2017-2018, il y a eu peu d'échanges au sein du réseau de la commission terrariophilie. Toutefois, j'ai été sollicité pour quelques identifications de reptiles exotiques découverts en France, pour le projet LIFE CROAA (notamment la diffusion des outils de communication et l'identification des réseaux commerciaux) et surtout pour un avis et des commentaires sur le projet de nouvel arrêté sur la détention d'espèces non domestiques qui devrait remplacer l'arrêté du 10 août 2004.

La SHF a été consultée tardivement sur un projet d'arrêté achevé même si des modifications ont été apportées après que nous ayons envoyé un courrier au Ministère pour faire part de nos remarques. Le texte soumis par le Ministère va dans le bon sens et comble certaines lacunes et incohérences de l'arrêté du 10 août 2004. Plusieurs points paraissent incontournables et permettront un meilleur suivi des acquisitions d'animaux non domestiques comme l'obligation de délivrer dans tous les cas un bon de cession, de mentionner dans les annonces de vente le numéro d'identification par transpondeur désormais obligatoire pour les espèces en annexes A, B, C et D du règlement CE 338/97 et du certificat de capacité pour les espèces qui y sont soumises dès le premier spécimen, de la mise sous obligation d'Autorisation d'Elevage d'Agrément de certaines espèces et de la sortie de quelques-unes des espèces non soumises à certificat de capacité. Nous avons néanmoins souligné la nécessité de communication, car cet arrêté n'aura qu'une efficacité réduite si les nouvelles obligations ne sont pas connues du grand public à qui elles s'appliquent plus largement.

Comme fin octobre 2017, la SHF tiendra un stand à « Repto Terra Expo » de Colmar (28 octobre prochain) en association avec BUFO (Association pour l'étude et la protection des reptiles et amphibiens d'Alsace). Une demande a été faite pour un stand de sensibilisation aux « Reptiliades de Nîmes » en septembre 2019.

Vincent NOËL

Siège social

Société Herpétologique de France
MNHN – CP 41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif pour toute correspondance

Société Herpétologique de France
c/o Madame Isabelle CHAUVIN
2014 route de Roquefort
32360 Peyrusse Massas